

Vous travaillez dans l'Horeca ? Vous recevrez bientôt votre prime syndicale!

Quand la prime sera-t-elle payée ?

La prime sera payée à partir d'avril 2016.

Combien vais-je recevoir ?

€ 11,25 par mois (max. € 135,00)

Comment s'effectue le paiement ?

• **Automatiquement**

Les membres de la CGSLB qui ont reçu en 2015 une prime complète, qui sont en ordre de cotisations jusque décembre 2015 et, qui, en 2016, ont droit à une prime, verront leur prime automatiquement versée sur leur compte en banque.

• **Ou sur attestation**

Si vous ne répondez pas aux conditions pour recevoir automatiquement votre prime, vous recevrez une attestation du Fonds Social, que vous devrez remettre munie de votre numéro d'affiliation ainsi que de votre numéro de compte à l'un de nos délégués ou à nos services.

Votre Liberté Votre Voix

